

Point sur l'étude « Rapprochement Angers /Paris »

L'UNSA demande à la Direction de fournir désormais un véritable projet !

Le 11 février dernier se tenait un Comité technique national sous la Présidence de Jean-Pierre Jouyet, dont l'un des points à l'ordre du jour concernait la DRS.

Au cours de cette instance Anne Sophie Grave, la Directrice de la Direction des Retraites et de la Solidarité (DRS), a présenté un point d'étape sur l'étude en cours concernant la création d'un seul établissement (Angers/Paris).

Elle a rappelé les grands principes présidant à l'étude et confirmé le maintien des différents sites avec leurs effectifs respectifs.

En revanche, rien n'a filtré sur l'avancée des travaux de la Mission de Préfiguration qui fonctionne depuis début janvier avec pour objectif de livrer des propositions organisationnelles formalisant :

- Les structures et leur mode de fonctionnement.
- Les dispositifs d'accompagnement au changement.
- Les agendas de mise en œuvre, répartitions des rôles et éléments budgétaires.

Le dossier sera présenté dans les différentes instances de concertation (CHSCT, CT, locaux, national,...) en mars et avril 2014.

Pour l'UNSA, Il importe donc qu'un premier schéma organisationnel soit présenté

aux représentants du personnel afin de leur permettre de concrétiser le projet et de recueillir l'avis des personnels des sites concernés.

Après avoir rappelé que la Direction avait accepté la demande des représentants du personnel de faire des points d'étape tout au long de la réflexion, l'UNSA est intervenue lors du Comité technique en insistant particulièrement sur les points suivants :

- L'importance de traiter avec beaucoup d'attention le sujet sensible des doublons et celui de la ligne hiérarchique des activités partagées sur plusieurs sites tout en conservant des liens de proximité.

- La nécessité de résoudre la problématique complexe du fonctionnement futur des comités carrière, les listes de promouvables, les interclassements etc. avec des hiérarchies et des équipes géographiquement éclatées.

- L'urgence à résoudre les problèmes récurrents de locaux à Angers qui polluent le fonctionnement.

Il convient en effet cette fois de ne pas passer à côté de l'occasion de disposer d'un site permettant de regrouper les effectifs, de faire face au développement avec une capacité largement supérieure à l'ensemble des surfaces actuelles.

En cette période de restriction budgétaire, l'UNSA a particulièrement insisté sur la priorité d'investir dans le locatif sur Angers avant Bordeaux !

En conclusion, l'UNSA a demandé à Anne-Sophie Grave de pouvoir disposer d'informations concrètes le plus rapidement possible sur le projet (si possible à la réunion du 11 mars 2014), afin d'examiner l'ensemble des impacts de cette restructuration et de pouvoir se prononcer lors du CT du 8 avril 2014.

Chèques-vacances Fonction publique

Nouveau mode de distribution



La MFP Services qui assurait la prestation de chèques-vacances aux agents fonctionnaires de l'Etablissement public de la CDC remplissant certaines conditions de ressources, a décidé unilatéralement de mettre fin au 31 décembre 2013 à son contrat.

L'UNSA est intervenue lors du Comité technique du 17 décembre 2013 auprès du Directeur général pour que cette prestation demeure et soit gérée par un service de la CDC.

La Direction des Ressources Humaines a alors étudié plusieurs solutions de reprise (COSOG, MSG, externalisation auprès du prestataire des autres administrations de l'État,...). Finalement, il a été décidé d'utiliser les ressources développées par la Direction des retraites et de la solidarité (DRS) qui gère un dispositif au fonctionnement sensiblement identique pour le compte des retraités de la CNRACL.

Pour mettre en place le nouveau dispositif, des adaptations importantes du SI utilisé devront être réalisées. Le service devrait être totalement opérationnel pour la **fin de l'été 2014**.

L'UNSA se félicite de cette décision.



Frais de mission

Légère augmentation du barème

Le 17 octobre 2013, l'UNSA demandait au Directeur général de revaloriser les Frais de mission des personnels de la CDC.

La Direction vient de faire un geste :

- Paris : 100,90 € l'hôtel - 24,52 € le repas
- Province : 90,38 € l'hôtel - 21,29 € le repas.

Mais pour l'UNSA, ces nouveaux montants demeurent insuffisants au regard des frais réels souvent engagés par les agents.